



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes**

du Collège de gestion, technologie et santé Matrix

Juin 2018

Introduction

Le Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc., établi à Montréal depuis 2015, est un établissement d'enseignement privé non subventionné. Il propose divers programmes de formation, dont trois de niveau collégial, soit ceux menant aux attestations d'études collégiales (AEC) *Gestion des affaires et comptabilité* (LCA.F2), *Techniques de l'informatique – Test de logiciels* (LEA.CQ) et *Technologie du génie civil – Conception et essais* (EEC. 36).

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) qui fait l'objet de l'examen actuel est la première du Collège. Elle a été adoptée par son conseil d'administration le 12 décembre 2017, puis a été reçue par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 21 décembre de la même année.

Évaluation de la politique

La Commission a évalué la PIEP du Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. lors de sa réunion tenue le 20 juin 2018. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP ainsi que les modalités et les critères d'évaluation de cette politique.

La PIEP du Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. s'applique à tous les programmes d'études collégiales offerts par l'établissement. Elle expose tout d'abord la mission de l'établissement ainsi que ses finalités et ses objectifs. Les sections suivantes présentent le processus d'évaluation des programmes d'études ainsi que ses modalités, incluant une description du système d'information. Enfin, le partage des responsabilités est présenté de même que les mécanismes d'évaluation, de modification et de diffusion de la politique.

Finalités et objectifs

La PIEP de l'établissement s'inscrit en continuité avec sa mission qui est présentée en introduction de la politique. La politique expose sa finalité, soit l'amélioration continue de la qualité de la formation offerte, de même que des balises éthiques de nature à encadrer les comportements et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation de programme. Les objectifs de la politique, tant ceux dont l'atteinte est visée par la politique que ceux poursuivis par l'évaluation des programmes d'études en tant que telle, sont énoncés en termes clairs et précis. Ils sont formulés de telle sorte qu'ils portent à l'action et comportent des préoccupations relatives à l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Partage des responsabilités

Bien adapté à la nature de l'établissement, le partage des responsabilités est généralement clair et équilibré. Le conseil d'administration adopte la PIEP et ses modifications subséquentes. Les responsabilités relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de cette politique sont confiées à la Direction des études. Les activités d'évaluation des programmes, pour leur part, sont principalement encadrées par la Direction des études, mais la Direction générale adjointe en assure le suivi. La Commission des études veille à désigner les programmes à évaluer, à l'intérieur du cadre

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

réglementaire de la politique, approuve le devis d'évaluation de programme et valide le rapport qui s'en suit. L'évaluation de programme est confiée à un comité d'évaluation, formé du directeur des études, d'un professeur du programme visé, d'un employé du service des admissions et d'autres personnes, au besoin. La politique prévoit également que l'évaluation repose sur la participation et la consultation des principaux acteurs du programme et de divers collaborateurs externes, tout au long de la démarche.

Système d'information sur les programmes

La PIEP prévoit l'utilisation de données documentaires et perceptuelles pertinentes et variées, en vue de réaliser des évaluations de programme de qualité. Notamment, la politique prévoit la collecte de données auprès d'un échantillon de diplômés du programme visé, des étudiants actuels et de quelques experts du domaine du programme évalué en exercice sur le marché du travail au moment de l'évaluation. Le système d'information inclut également la collecte de données statistiques de sources locales et provinciales. Cependant, la PIEP ne précise pas si ces données statistiques incluent des informations concernant le placement sur le marché du travail, sur les inscriptions, les cheminements scolaires, la réussite et la diplomation. Elle ne précise pas non plus comment le système d'information sera relié au mode de détermination des programmes à évaluer. En outre, elle ne stipule pas l'instance responsable de sa mise en place. Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. de compléter la description de son système d'information sur les programmes.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Selon la politique, la Commission des études décide du programme à évaluer à l'intérieur de la périodicité maximale établie à cinq ans. Dans le cas des nouveaux programmes d'études, la PIEP prévoit toutefois que la première évaluation a lieu dès que le programme a été offert pendant trois ans. La Commission estime que les modalités prévues conviennent bien à la nature des programmes offerts par l'établissement.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus d'évaluation proposé est clair et adapté au Collège. La politique prescrit, conformément au *Cadre de référence* de la Commission, les critères d'évaluation permettant d'apprécier les principales dimensions d'un programme. Elle prévoit qu'ils sont précisés dans le devis d'évaluation de programme. La politique prescrit en outre son contenu type, qui doit cerner la problématique et les enjeux reliés au programme, préciser la démarche de travail et l'ampleur des travaux à réaliser, déterminer les instruments de collecte de données et définir l'échéancier de réalisation. La politique prévoit la réalisation de l'évaluation, de la collecte à l'analyse des données, de même que la rédaction du

rapport, précisant son contenu type. Toutefois, elle est équivoque sur le processus d'adoption du rapport et ne prévoit pas la diffusion des résultats de l'évaluation auprès des principaux intéressés. La Commission considère que le Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. gagnerait à clarifier le processus d'adoption des rapports d'évaluation de même qu'à prévoir des règles assurant la diffusion de leurs résultats. Afin d'assurer l'application des recommandations issues de l'évaluation d'un programme, la politique prévoit l'élaboration d'un plan d'action, sa mise en œuvre et le suivi de ses résultats. C'est la Commission des études qui procède à l'élaboration de ce plan qui présente les cibles, les actions à entreprendre, le partage des responsabilités et l'échéance retenue pour chacune des actions prévues.

Mécanismes d'autoévaluation et de révision de la politique

La PIEP prévoit l'évaluation de la politique et permet d'y apporter les modifications voulues, le cas échéant. À cette fin, la politique stipule les instances responsables du processus menant au projet de PIEP révisée ainsi que son cheminement dans les instances jusqu'à son adoption. Par ailleurs, la PIEP prévoit l'autoévaluation de son application. Elle mentionne qu'elle est effectuée par la Commission des études. Cependant, elle ne précise pas les critères à utiliser, la périodicité à respecter ni les indications méthodologiques à suivre ou les modalités de participation des individus et des instances à cette démarche. C'est pourquoi la Commission invite le Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. à préciser dans sa politique son mécanisme d'autoévaluation de son application.

Conclusion

La Commission juge que la Politique institutionnelle de gestion des programmes du Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. est **satisfaisante**. Elle comprend la plupart des composantes et des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle répond de façon générale aux deux critères (exhaustivité et efficacité potentielle), mais la Commission croit utile de formuler certaines suggestions dans le but d'améliorer les composantes et les éléments contenus dans la politique.

En ce sens, la Commission rappelle au Collège de gestion, technologie et santé Matrix qu'elle lui suggère de compléter la description de son système d'information.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Isa Vekeman-Julien

COPIE CERTIFIÉE CONFORME